



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Nancy, le 30 juin 2026

Le recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de Nancy-Metz,
Chancelier des universités,

Vu le décret du n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la convention de partenariat du 25 novembre 2025 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour les candidats rattachés à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

ARRÊTE

La liste des personnels du second degré et d'éducation admissibles au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, session 2026 comme suit :

NOM D'USAGE	PRÉNOM	DISCIPLINE
BOURGUE	François	Lettres modernes
CHAUVETEAU	Hélène	Mathématiques
CHOPIN	Cédric	Éducation physique et sportive
COUDRAY	François	Lettres modernes
DESABRE	Stéphanie	Sciences de la vie et de la Terre
GARCIA	Christèle	Sciences économiques et sociales
IMBERT	Elsa	Histoire-géographie
MAGNIN	Séverine	Anglais
NAIMI	Hind	Mathématiques
PAIN	Coralie	Sciences physiques
STAMMEIER	Andrea	Allemand
VIGNE	Iohan	Éducation physique et sportive


Pierre-François MOURIER